Reçu le	18 03 11
No dossier	9.603
Traitement	AP
Information	Fin - EB

CT 18.4.2011
Annexe 6

Fondation mixte pour la création d'une salle polyvalente de spectacles

Conseil administratif de la
Commune du Grand-Saconnex
M. le Conseiller administratif
Arthur Plée
Route de Colovrex 18
1218 Grand-Saconnex

N/Réf. : FR/gf

Genève, le 17 mars 2011

Salle de spectacles Geneva Arena
Rachat du prêt de la Commune par la Fondation mixte

Monsieur le Conseiller administratif,
Cher Monsieur,

Par convention du 4 septembre 1996, la Commune du Grand-Saconnex a accordé à la Fondation mixte Geneva Arena un prêt de CHF 500'000.-, dans le but de compléter les équipements de la salle de spectacles située sur votre commune.

Ce prêt ne portait pas intérêt durant 10 ans et était remboursable au terme de cette durée.

En date du 18 octobre 2004, le montant et les modalités de ce prêt ont été revus. La créance de CHF 500'000.- a été réduite de 45% et le montant de CHF 225'000.- a été transféré en participation permanente dans le capital de la fondation mixte. Ce montant a été totalement amorti, au moyen de 5 annuités, dans les comptes de votre commune. Le solde de CHF 275'000.- a été maintenu en créance sans intérêt, à 10 ans, renouvelable tacitement de 5 ans en 5 ans.

Ces conditions ont été approuvées par votre Conseil municipal dans sa délibération du 18 octobre 2004 et par arrêté du Conseil d'Etat du 6 décembre 2004.

En date du 11 mars dernier, la Fondation mixte Geneva Arena a prononcé sa dissolution et son entrée en liquidation.

Un transfert des actifs et passifs est prévu en faveur de Palexpo SA, qui reprendra le patrimoine et les activités immobilières de la Fondation mixte en liquidation. Il est à noter que la société d'exploitation de la salle de spectacles (SEG SA) sera maintenue et poursuivra son activité comme par le passé, mais avec Palexpo SA qui deviendra propriétaire des murs de l'Arena.

Dans sa séance du 11 mars dernier, le Conseil de fondation a également accepté le principe d'un remboursement du solde du prêt de CHF 275'000.- accordé par votre commune en 2004, et ceci avant la liquidation de la Fondation mixte.

Par la présente, nous vous proposons le remboursement immédiat de ces CHF 275'000.- pour solde de tout compte.

Par la présente nous tenons également à remercier votre Commune, et vous en particulier, pour avoir siégé au sein du Conseil de fondation et pour avoir apporté votre soutien et vos compétences au service de la Fondation mixte qui a été dissoute.

Nous vous remercions par avance de votre réponse et dans l'intervalle, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller administratif, cher Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.

Le Secrétaire

François REINHARD